

Union particulière pour la classification internationale des brevets (Union de l'IPC)

Groupe de travail sur la révision de la CIB

Cinquante-troisième session
Genève, 12 – 16 mai 2025

RAPPORT

adopté par le groupe de travail

INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail sur la révision de la CIB (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa cinquante-troisième session à Genève du 12 au 16 mai 2025. Les membres ci-après du groupe de travail étaient représentés à la session : Allemagne, Arabie saoudite, Arménie, Bélarus, Brésil, Bulgarie, Canada, Chine, Espagne, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Irlande, Israël, Japon, Mexique, Norvège, Ouzbékistan, Pérou, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Suède, Suisse, Türkiye, Ukraine, Office européen des brevets (OEB) (31). La Hongrie, l'Inde et Maloca Internationale étaient représentés en qualité d'observateurs. La liste des participants fait l'objet de l'annexe I du présent rapport.

2. La session a été ouverte par M. K. Fushimi, directeur de la Division des classifications internationales et des normes, Secteur de l'infrastructure et des plateformes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), qui a souhaité la bienvenue aux participants.

BUREAU

3. Mme A. Merle-Gamez (OEB) a assuré la présidence et Mme N. Beauchemin (Canada) la vice-présidence pour le cycle de révision de la CIB de 2024-2025.
4. Mme N. Xu (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour révisé qui figure à l'annexe II du présent rapport.

DÉLIBÉRATIONS, CONCLUSIONS ET DÉCISIONS

6. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ D'EXPERTS DE L'UNION DE L'IPC

7. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal présenté par le Secrétariat sur la cinquante-sixième session du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (ci-après dénommé "comité") (voir le document IPC/CE/56/2).

8. Le groupe de travail a été informé du fait que le comité avait fait part de sa grande satisfaction et de son appréciation à l'égard des travaux accomplis par le groupe de travail en 2024. Le comité a encouragé les offices à participer plus largement à la révision de la CIB et à se concentrer notamment sur la Feuille de route pour la révision de la CIB et sur l'intégration des nouvelles technologies émergentes.

9. Le comité a formulé certaines recommandations sur différents points, tels que : inviter le Bureau international à intégrer également les informations statistiques relatives aux entrées supprimées dans son prochain rapport sur l'état d'avancement au comité afin de donner une image globale complète de la révision de la CIB; inviter le groupe de travail à appliquer avec prudence les approbations électroniques pour les projets de révision, par exemple uniquement dans des circonstances particulières, et à revoir la terminologie utilisée dans le texte de la décision du groupe de travail afin d'éviter toute ambiguïté; et recommander que la session de printemps du groupe de travail se tienne plus tôt, de préférence au cours de la deuxième quinzaine d'avril ou au tout début du mois de mai, afin de disposer de suffisamment de temps pour préparer la publication anticipée de la CIB.

10. Ayant noté que le Groupe d'experts sur la technologie des semi-conducteurs avait pratiquement atteint tous ses objectifs en créant la classe H10 et ses sept sous-classes, deux autres sous-classes étant prévues pour la version 2026.01 de la CIB, ce qui constituerait une étape importante, le comité a adressé ses remerciements profonds et sincères à tous les membres du groupe d'experts et en particulier à l'OEB qui présidait le groupe d'experts, pour leur dévouement et leurs contributions inestimables, ainsi que pour les résultats remarquables obtenus au cours des dernières années. Il a également pris note de la possibilité de clôturer le projet [CE 481](#) lors de sa prochaine session.

11. Le groupe de travail a été informé que la pratique actuelle consistant à réviser les nouvelles technologies émergentes à l'aide du modèle de la CIB existant devait être maintenue et que le Bureau international veillerait à leur visibilité sur le forum électronique de la CIB. Les délibérations sur l'établissement de critères objectifs d'identification des nouvelles technologies émergentes se poursuivront dans le cadre du projet [CE 551](#), compte tenu des préoccupations exprimées quant à l'intérêt d'élaborer des critères détaillés pour l'identification des nouvelles technologies émergentes, étant donné que ces critères ne seraient pas contraignants.

12. Le groupe de travail a pris note d'une décision importante prise par le comité concernant le reclassement des fichiers rétrospectifs pour les anciennes versions de la CIB, à savoir d'appliquer des transferts par défaut aux fichiers rétrospectifs restants non reclassés pour les versions 2009.01 à 2015.01 de la CIB afin d'améliorer l'efficacité des recherches et de diminuer le nombre de dossiers en suspens. En outre, une équipe d'experts a été créée afin d'examiner les défis actuels et futurs en matière de reclassement, de traiter les problèmes de reclassement et de proposer des solutions immédiates et à long terme.

13. Il a été noté que le comité avait accepté certaines modifications du Guide d'utilisation de la CIB et des Principes directeurs pour la révision de la CIB, dont une nouvelle version a été publiée par le Bureau international sur le site Internet de l'OMPI consacré à la CIB en tant que "version 2025".

RAPPORT SUR LA VINGT-HUITIÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL (WG1) DE L'IP5 SUR LA CLASSIFICATION

14. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal présenté par la République de Corée au nom des offices de l'IP5 sur la vingt-huitième session du Groupe de travail (WG1) de l'IP5 sur la classification.

15. Les offices de l'IP5 sont convenus de faire passer à la phase CIB neuf projets de l'IP5 (projets F), à savoir les projets [F 192](#), [F 193](#), [F 197](#), [F 199](#), [F 201](#), [F 202](#), [F 204](#), [F 206](#) et [F 208](#), dont quatre étaient candidats à la Feuille de route pour la révision de la CIB et deux étaient considérés comme ayant un lien avec les nouvelles technologies émergentes.

16. Il a été noté que le KIPO, au nom des offices de l'IP5, avait publié sur le forum électronique de la CIB, sous le projet [CE 456](#), les listes actualisées de l'ensemble des projets et propositions en cours des offices de l'IP5 (voir l'annexe 51 du dossier de projet) afin d'éviter tout chevauchement entre les demandes de révision de la CIB et les activités de révision en cours des offices de l'IP5.

PROGRAMME DE RÉVISION DE LA CIB

17. Le groupe de travail a examiné 41 projets de révision, à savoir : les projets [C 510](#), [C 517](#), [C 518](#), [C 519](#), [C 529](#), [C 530](#), [C 531](#), [C 532](#), [C 533](#), [C 534](#), [C 535](#), [C 536](#), [C 537](#), [C 538](#), [C 539](#), [C 540](#), [C 541](#), [C 542](#), [F 140](#), [F 148](#), [F 180](#), [F 185](#), [F 186](#), [F 189](#), [F 190](#), [F 192](#), [F 193](#), [F 194](#), [F 195](#), [F 196](#), [F 197](#), [F 198](#), [F 199](#), [F 200](#), [F 201](#), [F 202](#), [F 203](#), [F 204](#), [F 205](#), [F 206](#) et [F 208](#).

18. Le groupe de travail a approuvé 24 projets de révision, dont un a été approuvé et achevé en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma et aux définitions, à savoir le projet [C 535](#), pour lequel les modifications à apporter au schéma et aux définitions entreraient en vigueur dans la version 2026.01 de la CIB, tandis que six sur les 24 ont été approuvés et achevés en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma uniquement, tandis qu'il a été confirmé qu'aucune définition n'était nécessaire, à savoir les projets [C 519](#), [C 534](#), [F 197](#), [F 202](#), [F 203](#) et [F 205](#), pour lesquels les modifications à apporter au schéma entreraient en vigueur dans la version 2026.01 de la CIB. En outre, 12 des 24 projets ont été approuvés en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma uniquement, à savoir les projets [C 517](#), [C 518](#), [C 529](#), [C 530](#), [C 531](#), [C 540](#), [F 140](#), [F 190](#), [F 194](#), [F 196](#), [F 198](#) et [F 200](#), qui entreraient en vigueur dans la version 2026.01 de la CIB. Entre-temps, trois des 24 projets ont été achevés en ce qui concerne les définitions uniquement, qui seraient intégrées dans la version 2026.01 de la CIB, à savoir les projets [C 532](#), [C 533](#) et [F 180](#), tandis que les modifications à apporter au schéma avaient été approuvées et achevées par le groupe de travail lors de ses précédentes sessions. Le groupe de travail a également approuvé les modifications du schéma et des définitions en ce qui concerne le projet [C 510](#), ainsi que le projet [F 185](#) résultant de la suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B23K. Toutes les modifications concernant ces deux projets entreraient en vigueur dans la version 2026.01 de la CIB.

19. L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

20. Le groupe de travail est convenu de créer les trois nouveaux projets de révision ci-après, résultant des projets de révision et de maintenance en cours, à savoir :

Chimie : [C 544](#) (Rapporteur – OEB) – découlant du projet [F 203](#);

Électricité : [C 545](#) (Rapporteur – OEB) – découlant du projet [C 533](#); et

Mécanique : [C 546](#) (Rapporteur – États-Unis d'Amérique) – découlant du projet [M 279](#).

21. Le groupe de travail a à nouveau fortement recommandé que les offices rapporteurs, les offices traducteurs et les offices qui formulent des observations utilisent les "documents de travail", les "annexes techniques préparatoires" ou les annexes intitulées "Décision du groupe de travail" élaborés par le Bureau international lorsqu'ils soumettent leurs propositions et observations pendant les discussions sur le forum électronique de la CIB.

MAINTENANCE DE LA CIB

22. Le groupe de travail a examiné sept projets de maintenance, à savoir : [M 633](#), [M 634](#), [M 836](#), [M 838](#), [M 839](#), [M 842](#) et [M 843](#).

23. Le groupe de travail a achevé un projet de maintenance, dont les modifications à apporter au schéma et aux définitions seraient intégrées dans la version 2026.01 de la CIB, à savoir le projet [M 836](#). Trois autres projets de maintenance ont été approuvés en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma, à savoir les projets [M 838](#), [M 839](#) et [M 843](#). Entre-temps, le groupe de travail a partiellement approuvé le projet [M 633](#) en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma et aux définitions, ainsi que le projet [M 634](#) en ce qui concerne les modifications à apporter au schéma, qui entreraient en vigueur dans la version 2026.01 de la CIB.

24. L'état d'avancement de ces projets et la liste des mesures à prendre assortie de délais sont indiqués dans les projets correspondants sur le forum électronique. Toutes les décisions, observations et annexes techniques figurent sur le forum électronique dans les annexes des projets correspondants intitulées "Décision du groupe de travail".

25. Le groupe de travail est convenu de créer les trois nouveaux projets de maintenance ci-après, résultant des projets de révision et de maintenance en cours, à savoir :

Électricité : [M 844](#) (Rapporteur – États-Unis d'Amérique) – découlant du projet [F 200](#);

Mécanique : [M 845](#) (Rapporteur – OEB) – découlant du projet [F 186](#); et

[M 846](#) (Rapporteur – OEB) – découlant du projet [M 634](#).

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA SUPPRESSION DES RENVOIS NON LIMITATIFS DANS LES PROJETS M200 À M500

26. Le groupe de travail a pris note d'un rapport verbal concernant un rapport établi par le Bureau international sur l'état d'avancement des projets de maintenance pour la suppression des renvois non limitatifs du schéma de la CIB (voir l'annexe 54 du dossier de projet [WG 191](#)).

27. Le groupe de travail a noté que, sur les 30 projets en cours, un accord avait été trouvé concernant les 17 projets ci-après dans le cadre des discussions sur le forum électronique et que ces projets pouvaient être considérés comme achevés. Les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2026.01 de la CIB.

- M 279 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A47K
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 280 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B61H
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 281 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B61K
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 283 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B60H
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 285 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G04C
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 286 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G03G
(Rapporteur – Canada)
- M 290 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G06G
(Rapporteur – OEB)
- M 291 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G06J
(Rapporteur – OEB)
- M 292 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G06M
(Rapporteur – OEB)
- M 293 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe G07G
(Rapporteur – OEB)
- M 295 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B21F
(Rapporteur – Chine)
- M 296 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A01B
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 297 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A63F
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 298 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A63G
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 299 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe A63K
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 304 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B60D
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)
- M 305 Suppression des renvois non limitatifs de la sous-classe B60F
(Rapporteur – États-Unis d'Amérique)

28. Le groupe de travail a également examiné les projets [M 276](#) et [M 279](#), et a décidé que les questions concernant les notes dans le projet [M 276](#) seraient traitées dans le cadre du projet [M 634](#), tandis que les discussions sur les questions restantes se poursuivraient dans le cadre du projet [M 276](#). En ce qui concerne le projet [M 279](#), le groupe de travail a estimé que les discussions sur les liens entre les sous-classes A47K et E03C sortaient du cadre de ce projet et a décidé de traiter cette question dans le cadre d'un projet de révision nouvellement créé, le projet [C 546](#). Par conséquent, le projet [M 279](#) pouvait être considéré comme achevé et les modifications correspondantes du schéma et des définitions seraient donc incorporées dans la version 2026.01 de la CIB.

29. Le groupe de travail a noté, avec gratitude, que le Brésil, la Chine et l'OEB se sont portés volontaires pour assumer le rôle de rapporteur pour la suppression des renvois non limitatifs des sous-classes F16M, B06B, F16F, E21D, H03M et G04B, respectivement dans les projets [M 311](#), [M 312](#), [M 313](#), [M 314](#), [M 315](#) et [M 316](#).

30. Le Secrétariat a indiqué qu'un tableau actualisé récapitulant l'état d'avancement de la suppression des renvois non limitatifs du schéma serait inséré dans le dossier de projet [WG 191](#).

AUTRES QUESTIONS

31. Le groupe de travail a examiné une proposition figurant à l'annexe 4 du projet [WG 539](#) contenant des propositions d'abréviations utilisées pour le groupe de travail dans le cadre de la révision de la CIB, lancée par l'Allemagne et par la suite éditée par le Bureau international.

32. Le groupe de travail a approuvé la liste d'abréviations et a invité le Bureau international à la publier dans le cadre du projet WG 000 afin d'en améliorer la visibilité. Il a également encouragé les offices à soumettre d'autres abréviations, le cas échéant.

PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL

33. Après avoir évalué la charge de travail attendue pour sa prochaine session, le groupe de travail est convenu de consacrer les deux premières journées au domaine de la mécanique, la matinée suivante au domaine de la chimie et les deux dernières journées et demie au domaine de l'électricité.

34. Le groupe de travail a pris note des dates provisoires ci-après pour sa cinquante-quatrième session :

27 – 31 octobre 2025.

CLÔTURE DE LA SESSION

35. La présidente a prononcé la clôture de la session.

36. *Le présent rapport a été adopté à l'unanimité par le groupe de travail par voie électronique le 5 juin 2025.*

[Les annexes suivent]